

en outre de l'opinion de nombreux auditeurs, rend en général un témoignage solennel de la pureté de la doctrine du requérant, et affirme, en particulier, qu'il n'y a rien de déconvenable ou de pieux dans son discours.

« Attendu, d'ailleurs, que Mgr. le coadjuteur se réserve expressément de poursuivre la satisfaction due à M. l'aumônier du collège, à qui toutes relations personnelles avec le requérant ont été interdites par M. le recteur de l'Académie de Nancy : et ainsi qu'une voie nouvelle se présente pour obtenir, ou par un retrait formel, ou par quelque autre moyen non moins efficace pleine et entière justice de l'inqualifiable mesure prise à l'égard du dit requérant, laquelle semble avoir été le point de départ et l'appui des imputations du *Patriote*, qui s'était retranché derrière cette mesure en s'en faisant une arme ;

« Attendu enfin que Mgr. le coadjuteur, premier pasteur du diocèse, demande au requérant, par la lettre susdite, de renoncer, dans l'intérêt judiciaire, au vœu paternel que le dit requérant, en sa qualité de prêtre et de religieux, doit naturellement considérer comme un ordre ;

« Malgré le succès que son bon droit, corroboré du texte et de l'esprit de la loi, assurait d'avance à sa cause devant les tribunaux ; malgré la confiance et l'espoir fondé qu'il avait dès-lors de le voir triompher ;

« Par tous ces motifs, le requérant renonce purement et simplement à l'action par lui intentée contre le sieur Dugaillon, suivant exploit du sous-signé du 29 juillet dernier, et en conséquence il se charge de tous les frais faits jusqu'à ce jour, sans préjudice et sous toutes réserves. »

— L'Espérance annonce que le R. P. Lacordaire prêchera la station de l'Avant à Notre-Dame de Paris ; qu'il donnera, pendant le Carême, son cours annuel de conférences à Grenoble ; et qu'il reviendra ensuite occuper à Nancy la maison où il demeure aujourd'hui avec le R. P. Jeandel.

— Depuis quelque temps, M. de Châteaubriand avait conçu l'idée de faire une visite à la Trappe. Le célèbre écrivain a donné suite à son projet. Il a été reçu avec honneur par les pieux habitants de cette maison de retraite qui, bien qu'étrangers aux plaisirs du monde, ne laissent pas que d'être sensibles à ce qui fait la gloire de leur patrie. M. de Châteaubriand a consacré toute la journée à visiter le monastère. Il a voulu partager le repas frugal des religieux. Dans la soirée, quand la cloche les appela du *Salve*, on vit encore assis à leurs côtés M. de Châteaubriand. Il écoutait dans un pieux recueillement les accents divins de cette religion qu'il a lui-même si souvent chantée. M. de Châteaubriand est reparti le lendemain.

#### ANGLETERRE.

— Le recteur et les membres du collège protestant d'Exeter (Oxford) viennent de rétablir dans leur église l'usage de la communion pour tous les dimanches de l'année. On sait que, dans les églises protestantes, on ne donne la communion aux fidèles qu'une fois par mois, et même une fois seulement par trimestre. Plusieurs autres collèges vont adopter la même mesure.

C'est là, évidemment, un des premiers effets produits par le sermon du docteur Pusey, dont la troisième édition a paru tout récemment ; sermon qui roulait sur la présence réelle et sur les grâces de la communion fréquente.

Les partisans du docteur Pusey ont fait les premières démarches pour intenter un procès au vice-chancelier de l'université d'Oxford, relativement à la condamnation du savant professeur.

D'un autre côté, il a été décidé, dans une réunion tenue à Londres, sous la présidence de lord Ashley, membre du parlement, qu'un mémoire serait présenté au duc de Wellington, en sa qualité de chancelier de la même université, à l'effet de l'engager à prendre des mesures pour empêcher la propagation des doctrines puseyistes.

### NOUVELLES POLITIQUES.

#### CANADA.

— Le *Colonial Gazette* du 19 août, publie d'intéressants débats qui eurent lieu dans la chambre des communes, le mardi précédent, au sujet de l'émigration et de la colonisation du Canada. La question fut mise sur le tapis par Mr. Charles Buller, le même que celui qui accompagna ici feu lord Durham, dont le nom se trouve au bas de son rapport. Le plan de Mr. Buller consisterait, en termes généraux, à remettre les terres incultes de la Couronne, dont la plus grande partie est concédée aux mains du gouvernement, au moyen d'achats à être réglés avec les grands propriétaires sur un taux proportionnel à la valeur réelle de leurs terres et dont les paiements se feraient graduellement par débentures sur un capital foncier. Cependant Mr. Buller n'a donné qu'une idée de son projet, cela plutôt en forme d'ouvertures et de suggestions au parlement provincial, dont l'appui est indispensable en pareille matière, que pour provoquer des résultats qu'on ne peut sans cela obtenir avantageusement et constitutionnellement de la législature impériale. Les revenus des terres de la Couronne étant sous le contrôle de l'assemblée, il reconnaît que sans la coopération et l'appui des représentants de la province on ne peut faire réussir son plan. Il suggère au gouvernement métropolitain de profiter de la vacance qui allait commencer pour se mettre en rapport avec notre législature, afin d'aviser aux moyens de s'entendre sur un système général et suivi de colonisation. Un point sur lequel il s'appuie à cet égard, c'est la nécessité d'obtenir de la législature coloniale des lois ordonnant l'établissement de grandes routes, de maisons d'écoles et de quelques églises dans les townships qui n'en sont pas pourvus, comme préliminaires indispensables à leur colonisation. Mr. Buller parle en termes peu flatteurs de l'agiotage et des fraudes dont les terres incultes étaient devenues les objets de la part des gouverneurs et des officiers publics sous le

règne de l'oligarchie. Il reconnaît aussi la nécessité de faciliter autant qu'on le peut aux Franco-Canadiens leur établissement sur les terres de la Couronne, et en parle comme d'un peuple auquel l'Angleterre est redevable de grands services.

#### Minerve.

« Nous faisons part à nos lecteurs de l'excellent article du *Herald* au sujet de l'amnistie ainsi que nous l'avons promis dans notre feuille de lundi. Il faut, comme de raison, tenir compte des principes du journal en question, sans quoi on tomberait dans l'exagération dans l'appréciation de ses vues à ce sujet.

#### Idem.

*Amnistie générale.*— Nous espérons, dit notre confrère, « pour l'honneur du gouvernement britannique que des ordres ont depuis déjà longtemps été expédiés à la Nouvelle-Galles méridionale, pour l'élargissement de tous ceux qui furent envoyés à cette colonie par rapport aux troubles de 1837-38. Il savait très bien qu'il ne pouvait rappeler Messieurs Rolph Gilbson, Papineau et O'Callaghan sans commettre la plus noire injustice envers les pauvres victimes, que la force brutale peut seule maintenant retenir en exil. A l'époque où ces hommes furent bannis, la loi et l'équité avaient décidé que le châtement était mérité ; mais en ce moment, l'équité et la raison proclament que désormais leur châtement est, dans tous les esprits droits, d'une intolérable injustice. Ils n'est rien qui jette la pensée aussi complètement hors des gonds comme le spectacle des souffrances de l'oppression. Rien dans l'esprit d'un Breton n'agit les éléments de l'opposition avec plus de véhémence que de savoir nombre de ses concitoyens subissant une punition infligée sans la moindre couleur de justice.

« La mise en liberté de ces hommes n'est plus matière de faveur, c'est leur droit ; et il devra leur être fait compensation entière pour chaque moment qu'ils auront été retenus prisonniers après le pardon de Rolph et le rappel de Papineau. Cela, nous le disons hautement, parce que nous croyons que c'est un droit qu'ils ont acquis. Ils pouvaient comme des hommes offrir la rétribution qui leur était demandée au nom de lois inconsiderées et vainement outragées ; ils pouvaient souffrir avec dignité, et n'être pas avilis par des consolations, alors qu'ils croyaient souffrir justement ; mais sitôt que cet élément est retranché, ils deviennent les victimes de la violence et d'un pouvoir aveugle et entêté. Il n'existe pas un homme qui ne puisse dire maintenant que les malheureux exilés dussent être tout de suite rendus à leurs familles et à leur pays. Et nous espérons en toute sincérité qu'à l'heure qu'il est ils sont avancés dans leur voyage vers le Canada.

« Une acte général d'oubli du passé doit être décrété aussi vite que le permettent les formes de la législature, afin qu'il ne reste à nul homme aucun vestige d'une réclamation légale contre les acteurs dans les troubles de 1837-38. Qu'une main ne soit pas tendue pour pardonner, tandis que l'autre reste fermée pour frapper. Le gouvernement a proclamé la paix entre lui et tous ses sujets, quelque éloignés qu'ils fussent ; qu'il établisse aussi la paix entre tous ses sujets, les uns envers les autres. Au nouvel ordre de choses, que rien ne se mêle qui puisse rappeler l'ancien. Les opinions surannées doivent céder à l'expérience moderne, et le bien sera la mesure de leur direction et de leur étendue.

— On parle beaucoup de l'amnistie générale, et d'après toutes les apparences, elle ne peut longtemps se faire attendre. Tout le monde, sans exception, la désire, et le gouvernement métropolitain ne peut s'y refuser sans être taxé d'injustice, ainsi l'ont déclaré ceux qui avaient fait profession de se montrer nos ennemis les plus acharnés.

Mais il est une question bien alarmante et qui occupe beaucoup ceux qui s'intéressent au sort des malheureux exilés. C'est de savoir quels moyens ils auront de payer les frais de leur passage sur les vaisseaux qui les rendront à leur patrie ? D'après des lettres récemment reçues ici de la part de nos frères qu'on a transportés aux antipodes, nous apprenons qu'il en est quelques uns d'entre-eux qui ont pu économiser assez pour payer leur passage, mais il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui n'ont gagné assez que pour subvenir aux besoins les plus urgents. Ainsi, comme on peut se l'imaginer, il sera difficile à ces derniers de trouver des passages gratuits sur les vaisseaux marchands qui visitent ces parages, et encore moins sur ceux du gouvernement, à moins que des ordres soient donnés à cet effet.

Que nous reste-t-il donc à faire ? On a laissé dans le dénuement le plus complet la plupart des familles des exilés, dont les biens ont été incendiés, pillés ou confisqués, la plupart d'entre-elles se trouvent dans les rues, sans pain et sans asile. Faut-il donc que ces malheureux pères de familles restent dans l'exil faute de quelques deniers pour payer leur passage ? Nous ne le pensons pas pourtant. Il est à espérer que des mesures seront adoptées tout prochainement pour pourvoir, non-seulement au retour de nos malheureux frères, mais pour mettre leurs familles en état de les recevoir à leur arrivée.

#### Idem.

— Nous apprenons avec plaisir que MM. L'Espérance ont acheté le steamboat *David Aimes* pour traverser entre Longueuil et le pied du courant. Il sera en opération mercredi prochain. Le lieu pour embarquer sera de ce côté, au même quai que le steamboat de la compagnie du chemin à bordière ; et de l'autre côté à un quai qui avoisinera l'autre. Nous souhaitons à ces Messieurs tout l'encouragement que mérite leur esprit d'entreprise.

#### Idem.

— Son Excellence sir Charles Metcalfe a bien voulu accepter le patronage de la Société d'Agriculture du comté de Québec et devenir un de ses souscripteurs. Nous appelons l'attention des cultivateurs du comté sur la liste des prix offerts par cette société pour labourage, animaux, grains et lé-